

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LEUCATE

DOMAINE :
Foncier

OBJET : Cession
d'une partie de la
parcelle
communale
cadastrée
BL n°141 - M et
Mme MARTIN

**Nombre de
Conseillers
Municipaux en
exercice :** 27

**Convocation en
date du :**
18/03/2017

**Affichage en date
du :**

06/04/17

**Transmission en
préfecture en
date du :**

05/04/17

Séance du Conseil Municipal du **25 mars 2017 à 9 heures**
Le Conseil Municipal de la Commune de Leucate, légalement
convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de **M. Michel PY, Maire.**

Présents : M. Michel PY - Mme Monique CHING - M. René
CORBEFIN - M. Yves PICAREL - M. Philippe DESLOT - M. Jean
Paul SMALBEEN - M. Daniel PETIT - M. Pierre GUILLON -
Mme Christine DUPLISSY - M. Yann HERICOURT - Mme Annie
BOFFELLI - Mme Nathalie CHAPPERT GAUJAL - Mme Hamel
LAHCINI - Mme Virginie MATHELIN - M. Luca JAULENT - M. Alain
PRIVAT - Mme Laure Emmanuelle PHILIPPE - Mme Nancy
PALAZZI - M. Serge PARNAUD - M. Patrice BESSON.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme Louise PAPEGAY à M. Yves PICAREL -
Mme Evelyne ROUFFIA à M. Philippe DESLOT - Mme Suzanne
GRACIA à M. René CORBEFIN - M. Richard FARINES à Mme
Nathalie CHAPPERT GAUJAL - Mme Gaëlle COUSIN à Mme
Monique CHING - Mme Caroline BARBEAU à M. Lucas JAULENT -
M. Philippe MAZENS à Mme Laure Emmanuelle PHILIPPE.

Secrétaire : M. Yves PICAREL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur et
Madame MARTIN, propriétaires de la parcelle cadastrée
BL n°140 nous on fait part de leur volonté d'acquérir une partie de la
parcelle communale cadastrée BL n°141 :

D'une part, située à l'avant de leur bien au droit de la Rue de la
Fount d'Amand à La Franqui, et ce en vue de permettre un accès
véhicule à leur habitation. Cette partie de parcelle (partie 1 - côté
Rue de la Fount d'Amand) serait d'une superficie de 838 m² dont
92 m² non exploitable par la présence d'un ouvrage en béton
(escalier) à démolir ;

D'autre part (partie 2 - côté Falaise), à l'arrière de leur bien et
sur une superficie de 530 m², située en zone N non constructible et
ce afin d'agrandir leur jardin et de la protéger des chutes de pierres
en l'aménageant passagèrement.

Au vue de l'estimation du Service des Domaines, la commune a
proposé la cession pour un montant de :

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2017

Appréciation: leucate.com

CERTIFIEE
EXECUTOIRE

- par réception
Préfecture le :

05/04/17

Accusé de
réception en
Préfecture du

05/04/17

N°

18885

Partie 1 : 838 m²

Partie constructible : 746 m² : estimation du Service des Domaines 190 €/m², proposition de la commune 250 €/m²

Partie construite à démolir 92 m² : proposition à 50 €/m² étant donné les frais de démolition et d'évacuation.

Partie 2 : 530 m²

Partie non constructible 530 m² : estimation du Service des Domaines 40 €/m², proposition de la commune 50 €/m².

Tableau récapitulatif :

	m ²	€/m ²	Montant €
Partie 1 : côté Rue de la Fount d'Amand			
Partie constructible	746	250	186 500
Zone bâtie à démolir	92	50	4 600
Partie 2 : côté Falaise			
Partie non constructible	530	50	26 500
Total cession			217 600

Monsieur et Madame MARTIN, par courrier en date du 13/03/2017 ont accepté cette proposition.

Il est proposé au Conseil :

► **D'approuver les conditions** de cession des parties de la parcelle communale cadastrée BL n°141 telles définies ci-dessus.

► **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents relatifs à la réalisation de projet.

POUR : 24

CONTRE : 3

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.

A Leucate, le 25/03/2017

Le Maire,



Michel PY

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2017

Appréciation des services de la Préfecture

011-211102025-20170325-2017_052_7_5-0E